

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- L'emplacement réservé à l'installation des structures gonflables doit être totalement propre, plat, aux dimensions largement supérieures à celles des structures gonflables à installer et totalement dégagé de tout élément ou obstacle qui pourrait être dangereux pour les enfants ou agressif pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, barbelés, tessons, ferrailles pointant du sol, branches,... et en hauteur : câbles électriques, néons, chauffage, poutre, branche....).
- Les structures gonflables seront installées sur les moquettes fournies (afin qu'il n'y ait aucune zone de frottement de la structure avec le sol) puis fixées au sol par six points d'ancrage solides répartis tout autour de celle-ci durant toute la durée du contrat
- Le locataire doit mettre à disposition un branchement électrique sécurisé de 220 volts, 16 Ampères avec terre, aux normes de l'accueil au public en vigueur et à moins de 50 mètres des structures.
- Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation des structures gonflables respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et qu'elle puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous (surtout sur un lieu public)
- Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié,
- Le locataire s'engage à ne jamais abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable.
- Le locataire s'engage à respecter les **CONSIGNES DE SECURITE** listées ci-dessous durant toute la durée du contrat :

Les structures gonflables sont réservées à une utilisation **EXCLUSIVEMENT ENFANTINE** (2-12 ans)-(taille maximum de 1.50m).

- Il est interdit de pénétrer dans les structures gonflables avec chaussures, lunettes, nourriture ou avec tout autre objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet...) ou quoique ce soit dans la bouche (chewing-gum, bonbon....).
- Il est interdit de manger et de boire dans les structures gonflables
- Le nombre d'enfants par structure doit être surveillé et respecté et le mélange de grands et de petits est strictement interdit. La capacité maximum notée sur chaque structure, correspond à un nombre d'enfants de 2 à 3 ans. Le nombre d'enfants à l'intérieur de la structure sera donc réduit en fonction de leurs âges et de leurs tailles. .
- Les enfants doivent sortir immédiatement des structures gonflables, avec l'aide des adultes si nécessaire, si pour une raison quelconque celles-ci se dégonflent ou se ramollissent, ou en cas de pluie et/ou de grand vent ou de rafales.
- Il est obligatoire de dégonfler les structures gonflables en cas de pluie ou de grand vent et de les bâcher complètement (bâche fournie).

Nous vous remercions de votre confiance. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question sur la réservation ou la location.